



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2019

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX POUR L'ANNÉE 2018**

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

- 4 - **COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020 : APPROBATION D'UN ACCORD LOCAL**

Le Conseil municipal approuve l'accord local fixant la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020 selon le tableau suivant :

Populations municipales	Nombre de délégués actuels	Nombre de délégués futurs
Châteauroux : 44 088	25	26 +1
Ardentes : 3 866	3	3
Arthon : 1 251	1	1
Coings : 851	1	1
Déols : 7 541	6	6
Diors : 786	1	1
Etrechet : 997	1	1

Jeu-les-Bois : 392	1	1
Luant : 1 487	1	1
Mâron : 772	1	1
Montierchaume : 1 628	1	2 +1
Le Poinçonnet : 5 870	5	5
Saint-Maur : 3 601	3	3
Sassierges-St Germain : 487	1	1
Total : 73 617	51	53

5 - COMPTES DE GESTION 2018 DU COMPTABLE PUBLIC - TOUS BUDGETS DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Les comptes de gestion, tenus par le Comptable public présentent un résultat définitif de l'ensemble des budgets municipaux pour l'exercice 2018 de 823 798,99 € de déficit global de clôture.

Ce résultat de clôture, pour l'année 2018, se décompose par budget comme suit :

Le budget principal affiche un résultat d'exercice, en excédent, de 7 433 721,66 €, et un résultat de clôture en déficit de 822 837,86 €.

Le budget annexe du lotissement Alphonse Daudet affiche un résultat d'exercice, en déficit, de 44 001,69 € et un résultat de clôture à 0,00 €.

Le budget annexe du lotissement Les Fontaines affiche un résultat d'exercice, en déficit, de 212 952,29 € et un résultat de clôture en excédent 25 252,92 €.

Le budget annexe du lotissement Le Nôtre affiche donc un résultat d'exercice, en déficit, de 308 271,59 € et un résultat de clôture en déficit 26 214,05 €.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion des budgets de la Commune de Châteauroux pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la Commune de Châteauroux pour le même exercice.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la Ville de Châteauroux.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ALPHONSE DAUDET DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Alphonse Daudet de l'exercice 2018.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de l'exercice 2018.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre de l'exercice 2018.

10 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 9 679 938,85 €
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 10 502 776,71 €

11 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ALPHONSE DAUDET DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Aucun résultat n'est à affecter, ce budget sera clôturé courant 2019.

12 - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal affecte les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Couverture du besoin de la section d'investissement : 51 542,35 €
- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 25 252,92 €
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 51 542,35 €

13 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal affecte les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 51 906,29 €
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 78 120,34 €

14 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal approuve cette décision modificative n°1 du Budget principal.

15 - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal clôture le budget annexe du lotissement Alphonse Daudet.

16 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines.

17 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre.

18 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS D'INTÉRIM RÉSERVÉES À DES STRUCTURES D'INSERTION

Le Conseil municipal décide :

- De constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteaux et la Communauté d'agglomération Châteaux Métropole pour des prestations d'intérim réservées à des structures d'insertion par l'activité économique,
- De désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteaux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

19 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2019 approuvé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2018.

20 - RAPPORT ANNUEL SUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le Conseil municipal approuve le présent rapport.

21 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CAF À LA VILLE DE CHÂTEAUROUX : SITE DE LA PINGAUDIÈRE

Le Conseil municipal approuve cette mise à disposition de personnel.

22 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Le Conseil municipal affecte la somme de 13 800 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessous, et d'annuler la subvention de 700 € à l'association Châteauroux Football Club.

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
Châteauroux Tennis Club 36	Oct-Nov 4 sem.	Tournoi Open Chatx Grand Prix Leclerc	32 500	10 000	7 500
Comité Indre de Pétanque	Du 11 au 13/10	4 ^{ème} Trophée National France Bleu Chatx	30 926	4 500	4 000
E.G.C.Touvent	8/06	4 ^{ème} Edition Tournoi U8 U9	1 030	500	400
M.A.S.C.	14/07	Course internationale des 24h du M.A.S.C	14 500	800	700
Mondol Kheila Chatx Muaythai	12/10	Gala de boxe MK Muaythai Fight 4	18 500	4 000	1 200
				TOTAL :	13 800

23 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal donne son accord pour l'application à compter de l'année scolaire 2019 - 2020 de ce nouveau règlement intérieur du Conservatoire de Châteauroux, intégrant les modifications précitées, il autorise le Maire ou son représentant à le signer.

24 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES (C.T.G) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F) DE L'INDRE POUR LA PÉRIODE 2019-2022

Le Conseil municipal approuve la C.T.G. pour la période 2019-2022 et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

25 - MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le Conseil municipal autorise Le Maire ou son représentant :

- à signer ces règlements,
- à les mettre en application à compter du 1^{er} septembre 2019.

26 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE LA VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal autorise :

- la modification du règlement de fonctionnement des Accueils Périscolaires et Extrascolaires de la Ville de Châteaux,
- le Maire ou son représentant à signer ce règlement,
- l'application du règlement à compter du 1^{er} septembre 2019.

27 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil municipal autorise le versement par la Ville d'une cotisation de 78.54 € au Syndicat mixte de transports scolaires d'Ardentes, au titre de l'année scolaire 2018-2019.

28 - INSTALLATION À L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY D'UNE CLASSE EXTERNALISÉE DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF LES MARTINETS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

29 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE RELATIVE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention avec le Conseil Départemental de l'Indre pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

30 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE LA FAYETTE À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION DE TOUVENT

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention avec le collège La Fayette pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

31 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE ROSA PARKS À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION ALEXANDRE DUMAS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle convention avec le collège Rosa Parks pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

32 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU GRAND POIRIER AU RESTAURANT DU COLLÈGE JEAN MONNET

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle convention avec le collège Jean Monnet pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

33 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ELÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (E.A.N.A.) SCOLARISÉS À CHÂTEAUROUX AU RESTAURANT DU COLLÈGE "LES CAPUCINS"

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention avec le collège Les Capucins pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

34 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DON DE SURPLUS ALIMENTAIRE À L'ASSOCIATION "LE PANIER GARNI"

Le Conseil municipal approuve la convention qui prendra effet au 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 3 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

35 - PROJET GARE: SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR GARE

Une première convention relève d'un accord entre SNCF GARES & CONNEXIONS et la Ville de Châteauroux aux fins de :

- convenir des dispositions juridiques et financières de réalisation des travaux, et de gestion des affectations initiale et supplémentaire ;
- définir l'organisation et les modalités d'exploitation du parvis (caractéristiques fonctionnelles et modalités de financement).

Une seconde convention concerne SNCF GARES & CONNEXIONS, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental de l'Indre et la Ville de Châteauroux, a pour objet :

- d'autoriser la ville de Châteauroux à procéder à l'aménagement d'un parking de stationnement longue-durée sur les parcelles dévolues à l'exploitation de la gare routière ;
- d'autoriser un aménagement périphérique au droit de la gare routière.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tous documents ou avenants afférents.

36 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PARTIE NORD DU SECTEUR GARE DE CHÂTEAUROUX - CRÉATION D'UN PARVIS EN VUE DE L'ÉMERGENCE D'UN PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché n° 19-014VDC avec chacun des trois candidats retenus, suivants :

- Lot n° 1 voirie-réseaux-pavage : sur les deux propositions reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse ressort de la société EUROVIA Centre Loire, pour un montant final après négociations s'élevant à 2 292 104,65 € HT,
- Lot n° 2 travaux d'éclairage public : quatre soumissions ont été déposées, l'offre économiquement la plus avantageuse émane de la société SPIE CityNetworks, pour un montant final après négociations s'élevant à 275 754,93 € HT,

- Lot n° 3 travaux d'espaces verts : quatre sociétés ont répondu, l'entreprise TD Paysages présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant final après négociations s'élevant à 70 500,00 € HT.

Le Conseil municipal autorise, le cas échéant, Monsieur le Maire, à subdéléguer la signature de ces marchés à son Directeur général des services.

37 - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Châteauroux Métropole arrêté le 23 mai 2019. Il charge le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération et de sa notification au Président de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole.

38 - ACQUISITION LOCAUX COMMERCIAUX RUE DE LA POSTE

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'un espace commercial libre d'occupation, d'environ 775 m² sis 4bis, 4ter, 6 et 6bis rue de la Poste à Châteauroux appartenant à la société BuildInvest au prix de 1 670 000€. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

39 - DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION DE PARCELLES AVENUE JEAN PATUREAU FRANCOEUR

Afin d'envisager la cession au profit de l'unique usager de cette parcelle, le Conseil municipal constate la désaffectation du domaine public de l'emprise d'environ 1 030 m² sise avenue Jean Patureau Francoeur. Il approuve son déclassement du domaine public en vue de sa cession.

40 - CESSION DE PARCELLES AVENUE JEAN PATUREAU FRANCOEUR - SARL PERIER

Le Conseil municipal autorise, la cession des parcelles au profit de la société Perier au prix de 10€/m² soit 19 660 € et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

41 - CESSION TERRAIN CONSTRUCTIBLE RUE DU GRAND POIRIER AU PROFIT DE L'UGECAM

Le Conseil municipal approuve la cession d'un terrain constructible non viabilisé d'environ 5 500 m² à prélever sur les parcelles cadastrées BT 434 et 372 situées rue du Grand Poirier à Châteauroux au prix de 26 €/m² au profit de l'UGECAM. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

42 - CESSION DE PARCELLES AVENUE BLOIS - SOCIÉTÉ AB-PERF

Le Conseil municipal autorise la cession d'une bande de terrain au profit de la Société AB-PERF au prix de 20€/m² et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

43 - CESSION D'UN TERRAIN CADASTRÉ AD 1043 À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME CLERICI

Le Conseil municipal approuve la cession de la parcelle AD 1043, d'une surface de 1 047 m², sise commune de Châteauroux, au prix de 42 € m² soit 49 974€ au profit de Monsieur et Madame Clerici. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

44 - CESSION LOTISSEMENT LA LOGE - MODIFICATION DE LA SURFACE D'UN LOT

Le Conseil municipal rectifie et approuve la cession de la parcelle CN 301 au profit de Monsieur et Madame El Malki pour une contenance de 630 m² soit un prix de 35 280 €, le reste de la délibération restant inchangé.

45 - CONVENTION DE SERVITUDE AVENUE PIERRE DE COUBERTIN À CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal autorise :

- la création d'une servitude de passage au profit d'Enedis sur la parcelle BI n° 343 en vue de l'implantation d'une canalisation souterraine et de ses accessoires,
- le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

46 - MODIFICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE - LA LOGE - CONSORTS HÉRON

Le Conseil municipal approuve la modification de la servitude de passage grevant la parcelle CN 270 et son déplacement sur les parcelles cadastrées CN 990 et 993. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

47 - SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX - PARCELLES BR 567 ET 570 À CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de servitude à intervenir au profit de la Ville de Châteauroux sur les parcelles cadastrées BR 567 et 570, sises rue Michelet à Châteauroux, propriété du Conseil départemental de l'Indre. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

48 - CRÉATION D'UN BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ GROUPE RIOLAND

Le Conseil municipal autorise la mise à disposition, du local sis Cours Saint-Luc, par bail commercial au profit du « Groupe Rioland », pour une durée de 10 ans sans possibilité de résiliation lors de la première échéance triennale. Il fixe à 5 200 € HT par mois le montant du loyer étant précisé qu'il s'appliquera déduction faite des sommes engagées par la société pour la remise en état des locaux, à hauteur de 5 000 € Ht/mois. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

49 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2020

Le Conseil municipal reconduit les tarifs en vigueur et décide de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Dispositifs publicitaires et préenseignes	non numériques	numériques
Superficie ≤ 50 m ²	15,40 €	46,20 €
Superficie > 50 m ²	30,80 €	92,40 €
Enseignes		
Somme des superficies ≤ 12 m ²	exonération	
Somme des superficies > 12 m ² et ≤ 50 m ²	30,80 €	
Sommes des superficies > 50 m ²	61,60 €	

50 - VŒU RELATIF A L'ORGANISATION DU RECUEIL DES SOUTIENS POUR LE REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE SUR LA PRIVATISATION D'AEROPORTS DE PARIS - PRESENTE PAR AYMERIC COMPAIN CONSEILLER MUNICIPAL DE LA FRANCE INSOUMISE

Le Conseil municipal rejette ce vœu.

51 - VŒU RELATIF A L'INSTAURATION DU REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE LOCAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE DE CHATEAUROUX - PRESENTE PAR AYMERIC COMPAIN CONSEILLER MUNICIPAL DE LA FRANCE INSOUMISE

Le Conseil municipal rejette ce vœu.

Le Maire,

Gil Avérous